

FORMATION JURIDIQUE

SOURCING dans la commande publique : définition, et modalités de mise en œuvre

PROGRAMME :

LE SOURCING

I) Présentation du sourcing :

- A) Définition
- B) Les deux formes de *sourcing*
- C) Intérêts du recours au *sourcing*

II) Liberté quant aux modalités de mise en œuvre du sourcing :

- A) L'absence de formalisme des textes
- B) Les possibilités ouvertes en conséquence
- C) **Le sourcing, un outil à utiliser avec précaution :**
 - a. L'obligation de prendre ses distances avec les résultats du *sourcing*
 - b. L'obligation de rétablir/ maintenir l'égalité entre les candidats
